

Barème national des participations familiales 2024

Eaje financés dans le cadre de la Psu.

Taux de participation familiale par heure facturée

Nombre d'enfants	Accueils collectifs et micro-crèches	Accueil parental et crèches familiales
1 enfant	0,0619%	0,0516%
2 enfants	0,0516%	0,0413%
3 enfants	0,0413%	0,0310%
4 enfants	0,0310%	0,0310%
5 enfants	0,0310%	0,0310%
6 enfants	0,0310%	0,0206%
7 enfants	0,0310%	0,0206%
8 enfants	0,0206%	0,0206%
9 enfants	0,0206%	0,0206%
10 enfants	0,0206%	0,0206%

Les ressources retenues sont les ressources mensuelles de l'année N-2 et sont encadrées par un plancher et un plafond.

Plancher et plafond de ressources au 01/01/2024

Plancher mensuel de ressources	765,77 €/mois
Plafond mensuel de ressources	7 000,00 €/mois